

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

**Procès-verbal à publier**

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques LACOCHE, Président. Les consignes sanitaires en vigueur ont été respectées.

**Étaient Présents :**

M. Jacques LACOCHE, Mme Isabelle THOIREY, Mme Annie NÉLET, M. Jean-Pierre MARIAIS, Céline LAMBRON, M. Danick GILLET,  
M. Joël FRANÇOIS, M. Robert PRÉGEANT représentant Générations Mouvement,  
Mme Anne DUMAISNIL représentant le Secours Catholique,  
Mme Colette MÉTAIS représentant les Restaurants du Cœur,

formant la majorité des Membres en exercice,

Absents excusés : Mme Geneviève SERRE, Mme Céline LAMBRON, Mme Françoise BORDE,  
M Alain ROUILLARD

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

Mme Anne DUMAISNIL est élue Secrétaire de séance,

**Nombre de Membres**

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 09

Date convoc. : 23.06.2023

M. le Président remercie Mme FORTIER Elodie, infirmière coordinatrice DIVADOM de sa présence. Cette dernière est venue présenter les services du Dispositif de vie Innovant à Domicile. Depuis septembre 2022, l'EHPAD ANAIS de La Chapelle Gaugain propose gratuitement les services du DIVADOM. Mme FORTIER intervient en proximité des personnes de plus de 60 ans, ayant un GIR 1 à 4, qui sont dans le besoin sans prendre la place des intervenants, mais en renforçant les actions notamment sur les actes de la vie quotidienne, le lien social, les soins et auprès des aidants. C'est un dispositif complémentaire des services existants. Il couvre le territoire situé entre Montval-sur-Loir et Saint-Calais.

Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2023 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est signé par Monsieur le Président et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

**Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles**

**Demande d'une aide financière – décision individuelle**  
(Délibération n°202307DLAS15)

**Demande d'une aide financière – décision individuelle**  
(Délibération n°202307DLAS16)

**Goûter des Aînés Besséens : animation du 12 décembre 2023**  
(Délibération n°202307DLAS17)

M. le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la chanteuse « Delphine » accompagnée de Paola et Riton, étaient retenus pour le goûter du 1er décembre 2020 mais avec la COVID l'animation a été annulée et reportée le 07 décembre 2021, cependant le goûter a de nouveau été annulé. Le 06 décembre 2022 Delphine n'était pas disponible. Cette année elle peut assurer l'animation le 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de retenir la formule en « trio » Delphine, Paola et Riton pour un montant de 920 euros (charges sociales comprises).

**Mutualia : résiliation de la convention de partenariat**  
(Délibération n°202307DLAS18)

M. le Président donne lecture d'un mail du 13 juin 2023, de Mme LEGROUX Pauline, conseillère commerciale MUTUALIA. Cette dernière explique que suite à la convention de partenariat signée le 20 septembre 2021, elle a eu quelques retours au début mais ils s'estompent avec le temps. Elle pense qu'il faudrait refaire une communication générale auprès des habitants de Bessé-sur-Braye. Elle propose :

- la création d'un événement à la salle pléiade (invitation des habitants de la commune sur une plage horaire, les habitants intéressés se déplacent) ;
- la mise en place d'une permanence sur une période (une journée / semaine pendant 1 mois pour un test afin de voir si cela permet aux habitants de venir plus facilement pour effectuer leurs demandes et comparaisons) ;
- la relance d'une communication papier pour rappeler la mise en place du partenariat aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

\* d'orienter Mme LEGROUX Pauline vers la mise en place d'une permanence au centre social à Bessé-sur-Braye afin qu'elle puisse elle-même assurer la publicité. De même que la salle Pléiade est à sa disposition pour la création d'un évènement. La publicité sera effectuée par Mutualia, après accord de la Commune ;

\* de résilier la convention signée le 20 septembre 2021, comme prévu dans cette dernière, afin que la commune ne puisse pas être accusée de concurrence déloyale par rapport aux autres mutuelles.

## Informations diverses

\* M. le Président rappelle que, cette année encore, le **Plan canicule 2023** est activé. Un affichage a été réalisé sur la commune, à savoir quels sont les effets de la chaleur et comment se protéger. Au vu du registre des personnes vulnérables, les membres s'accordent pour dire qu'il est nécessaire d'appeler chacune des personnes inscrites sur le registre lors des fortes chaleurs. L'ASVP est chargé dans un premier temps, de visiter au moins une fois les personnes concernées.

\* M. le Président informe les membres qu'il est allé avec Mme THOIREY, Vice-Présidente, à l'assemblée générale de la **Mission locale Sarthe Nord** le 27 juin à Mamers. Ils ont assisté, notamment, à la diffusion de 8 témoignages de jeunes qui ont raconté leur parcours à travers leur commune. Un vote en direct a eu lieu pour récompenser tous les participants. Les 8 jeunes ont reçu un lot. Joan FOUILLEUL a représenté Bessé sur Braye. Il y vit depuis 3 ans. Il était auparavant sur Lavenay. Il est actuellement en formation « maintenance informatique » au Mans.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 18 septembre 2023 à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 11 juillet 2023

Secrétaire de séance,  
Anne DUMAINIL



Le Président,  
Jacques LACOCHE



Date de mise en ligne sur [www.besse-sur-braye.fr](http://www.besse-sur-braye.fr) : 12 juillet 2023